

**INFORMATIONS UTILES POUR UNE DEMANDE D'ATTRIBUTION  
DE NUMEROS AUPRES DE L'ARCEP**

Les numéros de service à valeur ajoutée sont attribués dans le préfixe «8» conformément au plan national de numérotation.

Les numéros de service à valeur ajoutée sont des numéros commençant par «8». Ils peuvent être un numéro court de 4 chiffres (exemple 8280) ou un numéro long de 8 chiffres (exemple 80 80 80 80).

L'attribution de numéro de service à valeur ajoutée ou de code USSD est assujettie aux frais et redevances ci-après :

		<b>Numéro long de SVA</b>	<b>Numéro court de SVA</b>	<b>Codes USSD</b>
1	Frais de constitution de dossier	100 000 F CFA	100 000 F CFA	100 000 F CFA
2	Redevances d'attribution	-	-	200 000 F CFA
3	Redevance annuelle d'utilisation	10 000 F CFA	150 000 F CFA	150 000 F CFA
4	Redevances de réservation de ressources en numérotation	5 000 F CFA	75 000 F CFA	75 000 F CFA

Les frais d'étude de dossiers sont payables au moment du dépôt du dossier.

Après étude du dossier et avis favorable, la facture des redevances est envoyée au demandeur.

Après paiement de la facture, la décision d'attribution du numéro est notifiée au demandeur.

Après l'attribution du numéro, le bénéficiaire, muni du document de l'ARCEP, entreprend les démarches nécessaires auprès des opérateurs pour la mise en service dudit numéro.

**N.B.**: S'agissant du numéro vert, les appels à destination de ce numéro sont facturés au bénéficiaire et gratuits pour l'appelant.

Pour tout autre renseignement, reportez-vous au site de l'ARCEP (**[www.arcep.tg](http://www.arcep.tg)**) ou contactez le service technique au **22 23 63 63**.